

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de restauration des berges du ruisseau des Chers à l'intérieur du Parc d'Activités de Vernet

arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret par délibération en date du 7 mars 2013

Par arrêté en date du 24 février 2014, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de restauration des berges du ruisseau des Chers à l'intérieur du Parc d'Activités de Vernet..

A cet effet, le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné les commissaires enquêteurs suivants :

- Commissaire enquêteur titulaire : M. Daniel DUMAS,
- Commissaire enquêteur suppléant : M. Camille CARCAT

Fin 2012, les services de la communauté d'agglomération ont missionné le bureau d'étude Impact Conseil afin de proposer une solution pérenne d'aménagement des berges du ruisseau des Chers entre la rue Rol Tanguy et la rue Roger Magnard, afin d'enrayer le phénomène d'érosion et d'effondrement des enrochements de berges.

Le projet inclut à la fois :

- le renforcement des berges par enrochement, ou le renforcement des enrochements existants lorsque la stabilité des équipements est en jeu,
- l'aménagement des berges selon des techniques de génie végétal et de restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau, afin de créer une zone de dissipation des débits transitant lors d'un orage, ainsi qu'un retalutage des berges lorsque la place le permet (afin d'augmenter la capacité hydraulique du lit)..

Cette enquête sera ouverte sur la commune Guéret pendant une durée de 32 jours, du lundi 17 mars 2014 au jeudi 17 avril 2014 inclus.

Le dossier du projet est composé du rapport d'étude du bureau Impact Conseil qui constitue le dossier de demande d'autorisation, annexés des avis des personnes publiques associées, dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Ce dossier sera déposé dans les lieux d'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture au public suivants :

- Au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- A la Mairie de Guéret : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 et samedi de 9h30 à 12h,

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dont le siège est situé 9 avenue Charles de Gaulle à GUERET (23 000) est désignée comme siège de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, annexé des avis des personnes publiques associées, dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, aux lieux d'enquête aux jours et horaires mentionnés ci-dessus et consigner éventuellement ses observations sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire enquêteur au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, 9 avenue Charles de Gaulle BP 302, 23 006 GUERET Cedex.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, au cours des permanences qui ont été fixées de la façon suivante :

- Siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : le lundi 17 mars 2014, de 9h à 12h,
- Mairie de Guéret : le mercredi 26 mars 2014, de 9h à 12h,
- Mairie de Guéret : le vendredi 4 avril 2014, de 14h à 17h,
- Siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : le jeudi 17 avril 2014, de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les lieux d'enquête visés ci-dessus et à la Préfecture de la Creuse pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête .

Au terme de l'enquête, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sera l'autorité compétente pour réaliser les travaux projetés, en tenant compte des remarques formulées.

Cet avis sera publié, par voie d'affichage, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à la Mairie de Guéret et au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et sur le lieu des travaux.

Tout renseignement peut être obtenu auprès du siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, 9 avenue Charles de Gaulle BP 302 23 006 GUERET Cedex.

Contact : Emmanuel BRIAT, Service Travaux et Environnement, tel : 05 55 41 04 48, courriel : direction.generale@agglo-grandgueret.fr ou emmanuel.briat@agglo-grandgueret.fr